

## Inventaire des accès au fleuve sur le territoire de la TCR

### RÉSUMÉ

La rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent est ponctuée de sites d'accès publics au fleuve qui permettent de pratiquer une panoplie d'activités en lien avec le Saint-Laurent ou qui offrent simplement des panoramas exceptionnels sur le fleuve et la zone côtière. Qu'il s'agisse de rampes de mise à l'eau offrant un service spécifique à un type d'utilisateur ciblé ou une plage non aménagée qui incite à la détente et à la contemplation, les sites d'accès publics sont extrêmement variés et répondent à des besoins bien différents.

Les sites d'accès publics servent aussi à mettre le territoire en valeur et peuvent être des attraits touristiques majeurs. Stratégiquement localisés, ils bénéficient généralement des richesses et des beautés locales particulières du territoire, comme la présence d'une grande concentration d'oies à Montmagny ou de promontoires offrant des points de vue exceptionnels sur les îles de l'estuaire au Kamouraska. Plusieurs sites d'accès public au fleuve deviennent donc des cartes de visite attrayantes et sont une fierté locale.

Le besoin d'accès publics au fleuve est une préoccupation grandissante dans la population québécoise (Bibeault, 2005; Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 2014). Bien que de nombreux accès existent d'ores et déjà tout le long de la rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, il serait hâtif d'affirmer que leur nombre est suffisant. Encore faut-il que les accès présents répondent aux besoins des usagers et soient en état d'être utilisés. À cet effet, citons le cas des pêcheurs récréatifs qui sont limités dans leur pratique par la conception de certains ouvrages, comme les larges enrochements construits de part et d'autre des quais qui empêchent l'accès à la ressource (figure 1).



**Figure 1.** Vue aérienne du quai de Notre-Dame-du-Portage et du large enrochement le ceinturant (source : Photographies hélicoptés, 2010, LDGIZC).

Afin de déterminer les problématiques réelles liées aux accès publics au fleuve sur le territoire, il importe de brosser le portrait actuel de la situation. Pour ce faire, les participants au groupe de travail sur l'enjeu *Accès au fleuve et marina*, en collaboration avec leurs partenaires locaux, ont recensés l'ensemble des accès publics au fleuve localisés sur leur territoire respectif. Chacun des accès fut ensuite caractérisé à partir d'une liste de catégories élaborée par les intervenants du groupe de travail. L'état général des sites et des chemins d'accès menant aux sites est aussi évalué selon l'échelle qualitative à trois critères retenus. L'ensemble des informations recueillies sur les accès publics au fleuve est compilé dans la cartographie interactive<sup>1</sup> ([disponible ici](#)).

<sup>1</sup> Il est à noter que la cartographie interactive est en cours de validation par les participants et partenaires et que les éléments laissés en blanc n'ont, pour l'instant, pas été complétés.

Les paragraphes suivants accompagnent la cartographie des accès au fleuve et décrivent les catégories utilisées pour caractériser les différents sites. Le tableau 1 énumère les choix possibles associés à chacune des différentes catégories, alors que le tableau 2 présente les trois critères utilisés pour l'appréciation de l'état général des sites et voies d'accès.



Parc des Trois-Bérêts de Saint-Jean-Port-Joli (Source : Tourisme Chaudière-Appalaches)

## Caractéristiques du site

Sur la cartographie, les sites **existants** sont distingués des sites **potentiels**. Les sites potentiels correspondent à des emplacements ou des aménagements planifiés (projet en cours) ou encore, à des sites qui présentent un potentiel intéressant et pourraient éventuellement faire l'objet d'un projet de création d'un accès public au fleuve (projet potentiel).

Une distinction est également faite entre les sites qui permettent un accès **direct** au littoral (berge) et/ou à l'eau et les sites **indirects**, qui offrent un accès strictement visuel sur la côte et l'eau.

Les sites qualifiés comme **général** sont destinés à tous et se distinguent des sites **spécifiques** dont l'accès est réservé à une population ou clientèle ciblée. Les sites spécifiques réfèrent par exemple, à des terrains



Vue sur le Saint-Laurent à partir d'un monadnock dans le Kamouraska (Source : Tourisme Bas-Saint-Laurent)

privés qui font l'objet d'entente tacite ou formelle de droit de passage/d'utilisation entre le propriétaire et les résidents locaux ou encore à des sites réservés aux membres d'une organisation ou d'un groupe particulier.

Finalement, les accès à un site peuvent être **libres** de conditions ou présenter certaines restrictions (sites **limités**), notamment des droits d'accès payants ou un horaire d'accès réduit (par exemple, ouverture saisonnière).

## Description de l'accès

Chacun des accès est défini selon le type d'aménagement (exemple : parc ou plage) ou l'infrastructure (exemple, quai ou rampe de mise à l'eau) auquel il correspond (se référer à la 2<sup>e</sup> colonne du tableau 1 pour voir la liste complète des types d'aménagements ou d'infrastructures retrouvés sur le territoire). Une appréciation de l'état général de ces aménagements ou infrastructures, ainsi que des voies qui y mènent (chemins d'accès) a été effectuée par les participants, lorsque possible (tableau 2).

La présence d'équipements et de services aux sites d'accès informe sur la nécessité un suivi particulier à porter au site d'accès. Par exemple, un site où sont disposées des poubelles, des toilettes sèches et des tables à piqueniques implique la visite régulière de personnel pour l'entretien, contrairement à un site qui ne dispose d'aucun aménagement. Il s'agit d'informations intéressantes à avoir tant pour les utilisateurs que pour les responsables de ces sites qui doivent planifier les ressources requises pour assurer le



La maison du Phare de l'île Verte (Source : Tourisme Bas-Saint-Laurent)

maintien du site. Les équipements ou services disponibles aux différents accès sont énumérés au tableau 1. La liste actuelle n'est pas exhaustive et sera bonifiée lors d'actions futures du groupe de travail.

Dans les dernières années, plusieurs initiatives ont été réalisées ou sont en voie de l'être afin créer des circuits ou réseaux locaux ou régionaux d'accès publics au fleuve. D'autres lieux d'accès ont été créés sur des territoires possédant un statut de protection. Il en résulte qu'un certain nombre d'accès sont associés à une et parfois plusieurs appellations et/ou signatures (identités) visuelles. Si la multiplicité des signatures peut devenir source de confusion pour les usagers de passage, un site d'accès au fleuve associé à plusieurs initiatives risque de perdurer davantage qu'un site isolé. Par ailleurs, l'affiliation à un circuit local reconnu est souvent un incitatif à l'engagement des municipalités dans l'entretien du site. Le tableau 1 liste tous les réseaux d'accès, routes ou circuits thématiques et territoires à statut auxquels sont associés un ou des sites d'accès du territoire.

Afin de compléter la description des sites d'accès, l'ensemble des activités qui peuvent y être pratiquées (usages), la vocation ainsi que la propriété des sites sont indiqués (tableau 1).



Interprétation au lieu historique national du Canada de la Grosse-île-et-le-Mémorial-des-Irlandais (Source : Tourisme Montmagny et les îles)

**Tableau 1.** Catégories (titre des colonnes) et liste de choix associé destiné à la caractérisation des accès au fleuve du sud de l'estuaire moyen.

Caractéristiques du site	Type d'aménagement et infrastructure	Équipement et service	Statut, réseau, route ou circuit thématique	Type d'usage ou de vocation	Propriété
À définir	Autre	Aire de jeux	À définir	À définir	À définir
Existant ou Potentiel	À définir	Aire de stationnement	Non applicable	Baignade	Gouvernement provincial
Direct ou Indirect	Camping	Belvédère / tour d'observation	Fil rouge	Navigation de plaisance / excursion en mer	Gouvernement fédéral
Général ou Spécifique	Centre de villégiature	Halte de sécurité nautique	Halte de sécurité nautique	Sports nautiques (canot, kayak, planche à pagaie, kite surf, etc.)	Mixte (fédéral/provincial)
Libre ou Limité	Centre d'interprétation	Panneaux d'interprétation	Halte de la route bleue	Promenade / randonnée / cyclisme / ski de fond	Mixte (fédéral/municipal)
–	Halte routière	Poubelles	Parc naturel	Observation (ornithologie, observation de la nature)	Mixte (provincial/municipal)
–	Information touristique	Tables de piquenique	« Par ici l'air salin »	Chasse / pêche / cueillette	Municipale
–	Marina / port de plaisance	Toilettes	RAMSAR	Autres activités ou loisirs (piquenique, détente, géocaching, etc.)	OBNL / groupes citoyens
–	Parc	–	Refuge d'Oiseaux Migrateurs (ROM)	Touristique	Privée
–	Passerelle mobile hydraulique	–	Réseau des Haltes Marines – Station mer	Commercial (transport de marchandises, pêche commerciale, activités industrialo-portuaires, etc.)	–
–	Plage ou rive	–	Réseau des Haltes Marines – Station pilote	Transport de personne (traversiers)	–
–	Point de vue aménagé	–	Réseau Fleuve et détente	Protection / conservation	–
–	Point de vue non aménagé	–	Réseau de biodiversité projetée	Interprétation / muséologie	–
–	Port commercial	–	Réserve Nationale de Faune (RNF)	–	–
–	Quai	–	Route des épaves	–	–
–	Rampe de mise à l'eau	–	Route des frontières	–	–
–	Station de phare	–	Route des navigateurs	–	–
–	Sentier (pédestre, cyclable, skiable)	–	Route des phares	–	–
–	Site historique, culturel ou patrimonial	–	Route verte	–	–
–	Site de mise à l'eau sans infrastructure	–	SÉPAQ	–	–
–	Traverse et desserte	–	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	–	–

**Tableau 2.** Échelle qualitative à trois critères permettant d’effectuer une appréciation de l’état des sites et des voies d’accès aux sites.

État général du site ou de l'infrastructure	État général de la voie d'accès au site
Parfaite condition (À l'état neuf / bien entretenu / sécuritaire)	Très accessible (Bien identifiée / bien entretenue)
Détérioré (correctifs requis, moyennement sécuritaire)	Difficilement accessible (Peu visible / obstacles limitant le passage)
À l'abandon / impraticable (non sécuritaire)	Impraticable ou interdite

L'accès sera considéré en **parfaite condition** si le lieu est bien entretenu ou si l'infrastructure est à l'état neuf et qu'il est possible d'en profiter de façon sécuritaire. Si la sécurité n'est pas optimale et que certains correctifs sont nécessaires, mais sans entraver totalement l'usage du site, il sera alors considéré **détérioré**. Un site devient **à l'abandon** ou **impraticable** lorsqu'il est non sécuritaire et que des travaux de réfection majeurs sont requis. Une échelle similaire est utilisée pour qualifier l'état de la voie d'accès au site. Cette dernière sera considérée **très accessible** si elle est facilement identifiable et bien entretenue. Une voie sera **difficilement accessible** soit lorsqu'elle est plus difficile d'emprunt (présence d'obstacles qui limitent partiellement le passage), soit lorsqu'elle est mal indiquée et peu visible. Le chemin d'accès vers le site peut finalement être **impraticable ou interdit**.

## Références

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. 2014. Étude de caractérisation des accès publics au fleuve Saint-Laurent - Défis et possibilités. p. 46. (Accessible en ligne : <http://glsocities.org/fr/>)

Bibeault, J.-F. 2005. L'accessibilité au fleuve Saint-Laurent : enjeux et perspectives pour une approche intégrée. Vertigo, vol 6 (1) (accessible en ligne : <https://vertigo.revues.org/2986>)